

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 10 avril 2026,
Secrétaire de séance : Patrick LENDRES

Etaient présents 65 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Philippe SANSAMAT, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Christian ZAMUNER, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Stéphanie CAZABONNE, Jean-Philippe GRUEL, Marc OXIBAR, Corinne LAGRAVE, Sami BOURI, Marie-Lyse BISTUÉ, Nicolas MALEIG, Anne SAOUTER, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Sébastien DE TRUCHIS, Flora LAPERNE, Sonia CAMPAGNE, Raymond VILLALBA, Clément SERVAT, Carole LADEUIX, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Elodie JIMENEZ, Michel ADAM, Florian MIROU, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON

Pouvoirs : Michel LARQUIER à Louis BENOIT, Ingrid DIDIER à Pierre CASABONNE, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES à Lysiane PALACIN, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ, Geneviève CIMORRA à Dominique QUEHEILLE, Philippe GARROTÉ à Flora LAPERNE

Absents : Philippe VIGNEAU, Jean CONTOU-CARRÈRE, Christophe GUERY, Didier LOUSTAU

RAPPORT N° 260416-11-TOU-

OFFICE DE TOURISME DU HAUT-BEARN : MODIFICATION DES STATUTS

Vu la délibération « 170131-31-ADM-Création de l'Office de Tourisme » du 31 janvier 2017, validant la création de l'Office de Tourisme du Haut-Béarn et ses statuts,

Vu le code du tourisme, et notamment son article R. 133-8 disposant que : « Lorsqu'un membre du comité, convoqué à une séance, fait connaître qu'il ne pourra pas y siéger, le suppléant y est convoqué»,

Vu les statuts actuels de l'Office de Tourisme constitué sous forme d'EPIC ;

Considérant la nécessité de mettre les statuts de l'Office de Tourisme en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne la désignation de membres suppléants en nombre équivalent aux membres titulaires, conformément à l'article R. 133-8 du code du tourisme ;

Considérant le principe selon lequel les représentants des collectivités territoriales doivent demeurer majoritaires au sein du comité de direction ;

Considérant la volonté d'adapter la représentation des socioprofessionnels aux évolutions de l'activité touristique et aux enjeux de développement du territoire ;

Il conviendrait de procéder à une révision des statuts et de redéfinir la composition du comité de direction comme suit :

1. Collège des élus :

- 8 membres titulaires (contre 12 actuellement) ;
- 8 membres suppléants (contre 4 actuellement).

2. Collège des socioprofessionnels :

- 7 membres titulaires (contre 11 actuellement) ;
- 7 membres suppléants répartis comme suit :
 - 2 représentants des hébergeurs (sans distinction de catégorie) ;
 - 2 représentants des sites et activités touristiques ;
 - 1 représentant de la restauration ;
 - 1 représentant des commerces ;
 - 1 représentant de l'agritourisme.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 70 voix pour, 2 contre (P.CASABONNE, I.DIDIER) et 1 abstention (S.SARASA) :

- **APPROUVE** la modification des statuts de l'Office de Tourisme du Haut-Béarn ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ;
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PL

Signé MO

Patrick LENDRES

Marc OXIBAR